

SAINT BRICE
42 RUE PIERRE MAITRE 51100 REI
03.26.02.57.58

Bon No: 004419701	1ere Gachée: 07:56 (1) Quantité: 8.00 m3	Date: 23/06/2026 référence commande(2): 03 83 80 86 60	reap160626094205	Zone: TRANSPORT TOI
client: 410583 chantier: 058314	EST OUVRAGES RUE PIERRE ADT 54700 Poilly 07.87.28.34.50 51170 Poilly			Véhicule: M90 8x4 ROUXEL HAZ M90 HAZART
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle 08:30				DECHARGEMENT debut fin DEPART chantier RETOUR centrale ATTENTE 00:00 température: vitesse du vent: validité:
code Béton RJB353A360		désignation(6)(8) BPS	certification XF2	Classe Chlorure CL 0,40
consistance(7) S3		Dmax 20		
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		Additions(type) 0	dosage(C+Ka)(5) Résistance caractéristique(4) C35/45	
appellation commerciale C35/45 XF2 S3 Dm20 CEM2 360 Propriétés particulières spécifiées 150mm +/- 30mm				
SERVICES POMPE 28 SOUFFLET M3 POMPE 28 SOUFFLET CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE RETARDATEUR		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage) PRE 5480/4700 EA ISOSPHERE 5140 RP ISORETARD 200		LIVRAISON RECEPTIONNEE NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur: signature:				

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1